



6.3 Parcs, jardins et cimetières

Cœurs vivants urbains, les parcs, jardins et désormais les cimetières, évoluent face aux enjeux climatiques et réglementaires (arrêté du 15 janvier 2021). Ils permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et les invite à changer de regard sur la place laissée à la nature, dans des lieux centraux dans notre vie sociale et familiale.



Accéder à la version
en ligne



513 espèces

de plantes observées dans les
cimetières d'Ile-de-France ¹



-3°C à -5°C

de baisse de la température
urbaine grâce aux arbres
d'ombrage ²



60 vies par jour

sauvées grâce aux effets positifs
sanitaires et environnementaux
des espaces verts, en France ³

SE LANCER

Aménager des réservoirs de biodiversité

Les parcs et jardins sont des écosystèmes au cœur de la ville, où il est possible de concilier usages récréatifs, accueil de la biodiversité et fonctionnalités (gestion de l'eau pluviale, îlots de fraîcheurs...). Cela nécessite de :

- **adapter l'entretien** (gestion différenciée) pour respecter les cycles biologiques et la biodiversité spontanée, par exemple les pollinisateurs ;
- **restaurer les sols** si nécessaire et **diversifier les strates végétales** (arbres, arbustes, herbacées) avec des essences locales pour multiplier les habitats et **créer des zones refuges** (mares, friches, bois mort) ;
- **expliquer et sensibiliser**, avec des supports pédagogiques et des communications dédiées.



Parc naturel de la Passerelle à Mer (41)
© Sativa Paysage



Cimetière Frédeuille
Saint-Jean-de-Braye (45)

La gestion durable de cimetières vivants

Ces lieux de recueillement, très minéraux, sont aussi des refuges pour la biodiversité à adapter aux enjeux des îlots de chaleur et du «zéro phyto». Pour concilier les usages et acceptation sociale de la nature, les collectivités doivent :

- **désimperméabiliser et végétaliser** les allées et les inter-tombes avec des végétaux adaptés aux contraintes d'entretien et aux besoins de fraîcheur ;
- **communiquer** pour expliquer que la nouvelle gestion n'est pas un signe d'abandon.

RESSOURCES

Pour accéder aux ressources, cliquez sur les logos

Redéfinir ces espaces et leurs usages :

- > Le dossier thématique *Cimetières et biodiversité* de l'ARB Centre-Val de Loire sur les évolutions culturelles, réglementaires et techniques.
- > Guide du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS pour comprendre et promouvoir santé et équité via les espaces verts urbains.



Adopter les pratiques de gestion favorables à la biodiversité :

- > Inventorier, faire connaître et rédiger un plan d'action en faveur de la biodiversité communale grâce aux atlas et inventaires (IBC et ABC)
- > Les fiches de synthèse de Plante et Cité sur la définition et la mise en œuvre de la gestion différenciée.
- > Le *Guide de conception et de gestion écologique des cimetières*, publié par l'ARB Ile-de-France.



Gestion écologique des cimetières à Luisant (37)

Témoignage sur la démarche de la commune et visite des projets dans le cadre du Biodiv'tour

[Découvrir ce retour d'expérience](#)

Atelier du réseau Oxygène sur différents projets de nature en ville

Témoignages d'acteurs pour restaurer et gérer la biodiversité en ville, ici sous le prisme de l'eau

[Découvrir ce retour d'expérience](#)



Cours d'eau en centre-bourg
Saint Martin d'Auxigny (18) ©SIVY

SE FAIRE ACCOMPAGNER

- L'Agence régionale de santé (ARS) pour les actions en faveur de la santé environnementale
- Les associations (FNE, CPIE, FREDON, LPO...) qui accompagnent les changements de pratiques
- Les CAUE pour l'intégration des espaces verts dans la planification et l'aménagement urbain

Pour faciliter l'accès aux financements en faveur de la biodiversité, l'ARB effectue une veille financière et identifie l'ensemble des subventions et appels à projets disponibles pour les acteurs en région :

[Cliquez ici pour retrouver le catalogue des aides](#)

Pour les **espaces verts et les cimetières**, vous pouvez notamment vous appuyer sur les financements de la **Région Centre-Val de Loire** et des **services de l'État**.



1. ARB Ile-de-France, 2024 ; 2. Ademe, 2018 ; 3. Asterès, 2024

Avec le soutien de l'État et du Conseil régional Centre-Val de Loire

© Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, 2026

